



UDNF – Rencontre Membres

- UDNF - Pour qui ? Pourquoi ? Ses rôles ?
- Etat des lieux de la nutrithérapie en francophonie
- L'UDNF en pratique pour les thérapeutes et les patients
- Projets – Plan d'action 2017 - 2018
- Echanges d'expérience – Cas pratiques
- Agenda 2017

UDNF – Pour qui?

- Membres effectifs de l'UDNF sont des nutrithérapeutes **formés ET certifiés**
- Procédure d'admission stricte sur contenu de la formation suivie et sur l'obtention d'un certificat après examen
- Francophones : Actuellement 50 membres effectifs
 - 47 Belgique
 - 1 France
 - 1 Maroc
 - 1 Belgique-Canada



UDNF – Pourquoi?

- A la base d'une réflexion entre certains nutrithérapeutes => groupe de travail depuis avril 2015
- Nécessité de **cadre cette profession** dans le paysage des professionnels de la nutrition
 - de l'intérieur (n'est pas membre n'importe qui)
 - vers l'extérieur (l'ASBL sert de référent)
- Dépôt des statuts de l'ASBL – Union des Nutrithérapeutes Francophones le 23 mars 2016

UDNF – Pourquoi?

Conseil d'Administration de l'UDNF :

- Président Pierre Van Vlodorp
- Vice-Présidente Salomé Mulongo
- Secrétaire Isabelle Rome
- Vice-Secrétaire Hélène Wacquier
- Trésorière Céline Chaidron
- Administrateur Maria Carbone (Juriste)

UDNF – Les buts de l'UDNF

- ① **Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie et faire connaître sa spécificité**, auprès du grand public et auprès des autorités, organismes officiels et professionnels compétents en matière de santé
- ② **Défendre les activités des membres et veiller à leurs intérêts**
- ③ **Veiller à la formation continuée des membres**

UDNF – Les buts de l'UDNF

- ① **Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie et faire connaître sa spécificité**
 - Confusion pour beaucoup entre les différents métiers de la nutrition. Plutôt que de les opposer, il faut y voir une complémentarité.
 - La profession de Nutrithérapeute doit être distinguée de la profession de diététicien, dont l'exercice est soumis à l'arrêté royal du 19/02/1997 qui en fixe les conditions d'agrément.
 - Et sauf si diplômé de médecine, le nutrithérapeute n'est pas médecin
- Revoivons quelques définitions :

UDNF – Les buts de l'UDNF

- Le Diététicien, non médecin, est un technicien de l'alimentation
 - Formation très complète (bachelier en diététique) sur le bilan alimentaire
 - Visant surtout l'aspect quantitatif de l'alimentation et en particulier les calories et les macronutriments
 - Il maîtrise les techniques de préparation culinaire, les processus de fabrication industrielle des aliments, l'hygiène alimentaire et les moyens de conservation des aliments, la lecture d'étiquetage nutritionnel...
 - peut travailler dans des divers domaines : milieu hospitalier ou non hospitalier (maisons de repos, cantines des écoles), agro-alimentaire, hygiène alimentaire, cuisine de collectivité : il représente la personne « responsable » de la cuisine collective.

UDNF – Les buts de l'UDNF

- Le Diététicien,
 - Peu de place est accordée, dans sa formation :
 - à l'aspect qualitatif de l'alimentation,
 - à l'**étude approfondie** des micronutriments (vit, minéraux et AO, polyphénols, phyto-oestrogènes...),
 - à l'utilisation des compléments alimentaires,
 - aux formules moléculaires les plus intéressantes (notion de biodisponibilité nutritionnelle)

UDNF – Les buts de l'UDNF

- Le médecin nutritionniste, médecin
 - a suivi une formation plus approfondie
 - sa pratique n'est parfois que limitée au surpoids et au diabète
 - Par ailleurs, il manie plus facilement les médicaments contre ces pathologies (diabète...) que le conseil alimentaire qu'il délègue souvent au diététicien qui aidera le patient à mettre les conseils nutritionnels en pratique.

UDNF – Les buts de l'UDNF

- Le nutrithérapeute,
 - aborde d'un point de vue biochimique les plaintes du patient (fatigue, stress, digestion,...) **et ses maladies (si il est médecin)**,
 - Prend le temps d'identifier le profil du patient (gènes, alimentation et environnement) pour voir
 - quelles modifications alimentaires sont prioritaires
 - quelles prises de compléments sont nécessaires
 - quelles réductions de surcharges doivent être entreprises.
 - Sa priorité est de résoudre chaque fois que possible les déficits et carences, de prévenir (rechercher la cause) un problème dont se plaint le patient par des conseils alimentaires.
 - Il sera amené à utiliser des compléments alimentaires quand l'alimentation seule ne peut pas fournir les quantités suffisantes.

UDNF – Les buts de l'UDNF

- Le nutrithérapeute,
 - Pas de place dans le cursus :
 - au bilan alimentaire d'un point vue quantitatif : calcul des journées alimentaires (calories, protéines, glucides, lipides)
 - aux processus de fabrication industrielle des aliments
 - à l'hygiène alimentaire, les moyens de conservation
 - à la lecture d'étiquetage nutritionnel
 - à la prise en charge de patients présentant des besoins spécifiques en milieu hospitalier (grands brûlés, insuffisants rénaux, dialyses, insuffisants respiratoires, alimentation parentérale,...)
 - à la conception de locaux et d'équipement de cuisines collectives

UDNF – Les buts de l'UDNF

① Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie et sa spécificité

- La nutrithérapie n'est pas une médecine alternative.
- Elle repose sur la biochimie, dont elle est l'application directe et est soutenue par des milliers d'études scientifiques.
- Elle devrait être considérée comme une approche de base, indispensable à la santé des patients tant dans les approches préventives que co-thérapeutiques.

UDNF – Les buts de l'UDNF

① Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie

② Défendre les activités des membres et veiller à leurs intérêts

- Si courrier de menace, plainte,... d'un autre praticien ou d'un patient :
 - Ne pas y répondre personnellement
 - Prendre contact avec UDNF – Resp. Juridique Maria Carbone
 - Réponse coordonnée avec UDNF
- Si pratique 'douteuse' d'une personne non certifiée => avertir UDNF
- Néanmoins !!!
 - Ne pas se mettre en porte-à-faux (gestes autorisés,...)
 - Respecter la loi
 - Respecter le code de déontologie de l'UDNF

UDNF – Les buts de l'UDNF

① Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie

② Défendre les activités de ses membres et de veiller à leurs intérêts

- **Le nutrithérapeute non-médecin n'est pas habilité à :**
 - Poser un diagnostic médical
 - Modifier une prescription médicale
 - Prescrire une prise de sang
 - Interpréter une prise de sang



UDNF – Les buts de l'UDNF

① Promouvoir et valoriser le développement de la nutrithérapie

② Défendre les activités de ses membres et de veiller à leurs intérêts

③ Veiller à la formation continue des membres

- Les nutrithérapeutes membres de l'asbl sont des personnes qui continuent à se former et à se tenir informés des dernières avancées de la recherche
- = garantie que la pratique des nutrithérapeutes de l'ASBL repose toujours sur les connaissances scientifiques les plus à jour
- Le but de l'asbl est de favoriser par divers moyens l'accès à ces connaissances

UDNF – Etat de la nutrithérapie en francophonie

○ De manière générale:

- Seule la profession de diététicien (terme générique « dietician ») est réglementée dans quasi l'ensemble des pays de l'UE (=>Accès à la profession et procédures d'équivalences de diplômes mises en place)
- Les professions de nutrithérapeute, nutritionniste ou autres ne sont actuellement soumises à aucune réglementation dans aucun pays de la francophonie ou de l'UE

UDNF – Etat de la nutrithérapie en francophonie



○ En Belgique:

- Seul le titre de diététicien dispose d'un accès à la profession réglementé
 - Bac 3 ans de jour (4 écoles belges habilitées)
 - L'AR du 19 février 97 définit le programme des cours et stages
=> manque de souplesse et de réactivité de la formation ?
- Le titre de nutritionniste n'est ni reconnu ni soumis à réglementation (=>tout le monde peut s'auto-proclamer « nutritionniste »)
- Certains titres sont protégés par un dépôt légal, sans jouir d'une reconnaissance étatique
 - Ex: Conseiller en Nutrition Humaine certifié CERDEN®, Nutrithérapeute certifié CERDEN®

UDNF – Etat de la nutrithérapie en francophonie



○ En France:

- Seul le titre de diététicien dispose d'un accès à la profession réglementé
 - Seuls le BTS diététique (école publique ou privée) et le DUT génie biologique option diététique (université) donnent directement accès à la profession
- Le titre de nutritionniste n'est ni reconnu ni soumis à réglementation
 - L'AFDN (Association Française des Diététiciens Nutritionnistes) a choisi son acronyme pour permettre aux diététiciens d'utiliser le qualificatif « nutritionniste »
 - Concernant les médecins, seul le DESC de Nutrition permet d'obtenir le titre de « médecin compétent en nutrition » (seul programme validé par l'Ordre des médecins)

UDNF – Etat de la nutrithérapie en francophonie



○ Québec:

- Seuls les titres de « diétiste » et de « nutritionniste » (synonymes) dispose d'un accès à la profession réglementé
- Les deux titres sont réservés à des professionnels de la nutrition
 - détenant un baccalauréat (3,5 à 5 ans de formation)
 - et membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ)
- => Ils donnent la garantie que le professionnel a suivi et a réussi le programme universitaire en vigueur et maintient ses connaissances à jour via des moyens reconnus par l'Ordre
- Le terme "diététicien" est considéré comme totalement désuet au Québec

UDNF – Etat de la nutrithérapie en francophonie



- Suisse:
 - Deux hautes écoles spécialisées (Genève et Berne) offrent la formation reconnue de **diététicien/nne ES/HES** (3 ans d'études supérieures TP).
 - La Suisse fait figure de précurseur concernant l'intégration et la reconnaissance des médecines complémentaires
 - Depuis 2000, l'OrTraMa « Organisation du monde du travail médecine alternative de Suisse » chapeaute les associations de médecine alternative
 - Depuis mai 2009, la constitution prévoit que la confédération et les cantons doivent pourvoir à la prise en compte des médecines complémentaires
 - En 2015, la profession de naturopathe a été reconnue et protégée dans toute la Suisse

UDNF – Comment?

- **Site internet**
 - visibilité des membres agréés => liens vers sites personnels
 - Explication de la nutrithérapie : patients, praticiens, médecins,...
- **Page facebook**
 - Relais pour information ponctuelle, thèmes, articles,...
- **Organisation de journées/soirées de rencontre et d'informations**
- **Formation continuée des membres par :**
 - Séminaires – mises à niveau des connaissances
 - Groupes de travail thématiques
 - Lettres d'information
 - Centre de conseils (site)

www.udnf.be: de A à Z

- **Démo (en live):**
 - recherche d'un thérapeute
 - Espace intranet :
 - Agenda
 - Newsletter
 - Forum
- **Projets :**
 - Centre de conseils (FAQ)
 - Pouvoir nous contacter si mécontent/plainte (si pratique d'un praticien « douteuse » ou pire « fautives », courrier de l'UDNF à son égard expliquant que l'UDNF ne cautionne pas et ne soutiendra pas. Solution proposée => il se forme et respecte la charte de l'UDNF

Projets – groupes de travail :

- **Groupe assurance :**
 - Contacter assureurs (Axa, Ethias, Allianz, autres?...) pour négocier un tarif préférentiel d'assurance professionnelle pour les membres de l'UDNF
 - Responsable du projet : Céline Chaidron
 - Aidants : Hélène Wacquier
 - Délai : Mars 2017
- **Groupe présentation UDNF aux mutualités :**
 - Responsable de projet : Salomé Mulongo
 - Aidants : Pierre Van Vlodorp, Maria Carbone
 - Délai : Juin 2017

Projets – groupes de travail :

- **Groupe développement Forum et mise à jour des connaissances**
 - Un événement, des groupes de recherche...
 - Responsable de projet : Pierre Van Vlodorp
 - Aidants : Isabelle Rome, Hélène Wacquier
 - Délai : Juin 2017
- **Groupe de présentation de l'UDNF aux labos**
 - Assurer une couverture des membres UDNF
 - Négociation de tarifs réduits pour leurs événements et agenda de ces événements sur intranet
 - Responsable de projet : Hélène Wacquier
 - Volontaires aidants : Salomé Mulongo
 - Délai : Juin 2017

Partages d'expériences – Cas pratiques

- Merci pour vos échanges !

Agenda - 2017

- Dès aujourd'hui **Faire connaître l'UDNF** à d'autres nutrithérapeutes
 - Mail d'information
 - Bouche-à-oreille
- Début Janvier **Paiement Cotisation 2017 – 150€**
- **X** Mai **Assemblée générale**
 - obligatoire ou se faire représenter par un mandataire
 - Compte-rendu des groupes de travail
 - Validation des comptes annuels

Faire connaître l'UDNF...

